

PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE FIA International

Vous trouverez ci-joint une demande de Passeport Technique Historique FIA International pour une participation dans toutes les épreuves historiques.

PROCEDURE D'HOMOLOGATION

Le document joint est une demande d'homologation pour PTH FIA.

Le Passeport Technique Historique (PTH.FIA) final vous sera adressé après toute la procédure d'homologation.

VOUS DEVEZ

Remplir complètement cette demande.

Cette demande qui est une déclaration doit être signée par la personne physique propriétaire de la voiture.

Le candidat retourne sa demande entièrement complétée (surtout le groupe dans lequel est souhaitée la participation) avec les photos claires d'un véhicule terminé et sans publicité afin qu'elle soit étudiée par la Sous Commission Homologation, lors d'une des quatre sessions annuelles.

Toutes les demandes incomplètes pourront être retournées au demandeur pour complément (délai d'instruction repoussé à la prochaine session !!).

Nous vous recommandons de vous référer au manuel pour la rédaction de votre demande.

Fournir les photos demandées claires, en deux tirages identiques, dans le format demandé (très haute définition) en respectant bien le libellé encadré sur la demande. Ces photos sont des photos techniques visant à montrer le maximum de paramètres.

Adresser cette demande avec un chèque à l'ordre de la F.F.S.A., si possible en recommandé avec accusé de réception, à :

F.F.S.A. – Service Technique
32 avenue de New York
75781 Paris cedex 16

Montant du chèque: voir le tableau ci-joint.

Votre demande sera ensuite étudiée par la Sous Commission Homologation Véhicules Historiques dans une session regroupant d'autres demandes et pour une durée d'étude et de traitement des dossiers de deux mois par session.

Dates limite de dépôt des dossiers pour l'année en cours:

Dates limite de dépôt des dossiers
15 février
15 mai
15 août
15 novembre

Après la session d'homologation :

Soit vous recevrez un Projet de Passeport FIA et les détails de la vérification de votre véhicule.

(Respectivement : les 30 mars, 30 juin, 30 septembre, 15 janvier)

Soit vous recevrez un courrier pour demande de renseignements complémentaires, pour raisons suivantes : illisible, imprécis, incomplet, photos insuffisamment claires, non conforme...et ceci pour des réponses ou corrections à fournir pour la prochaine session.

VERIFICATION

Une fois accepté par le Groupe de Travail Homologation, le Projet de Passeport FIA est envoyé au candidat, avec un courrier lui précisant qu'il a obligation de faire examiner son véhicule par un Vérificateur qui sera un Commissaire Technique qualifié «historique », sur rendez-vous individuel.

Note : ce Projet est également envoyé à la FIA pour acceptation.

La liste des Vérificateurs sera envoyée au candidat avec son Projet de Passeport FIA.

Le candidat possédera pour cette visite :

Les photos ¾ avant et arrière pour le passeport technique 3 volets FFSA et, venant du Service Technique, le Projet de PTH FIA ainsi que la fiche d'homologation d'époque qui sera jointe (pour les voitures concernées)

1°/ Si la voiture n'est pas conforme...

Le candidat reviendra vers le Vérificateur jusqu'à conformité.

2°/ Si la voiture est conforme en tout point, le Vérificateur, une fois la vignette code barres FIA collée sur la voiture, retourne à la F.F.S.A son rapport en conformité avec le règlement FIA pour la délivrance avec le N° de vignette. (Il a également établi un 3 volets)

Note : à ce stade le concurrent peut courir avec son Projet FFSA et son trois volets dans les épreuves françaises (hors championnat FIA) pendant 12 mois suivant la date du Projet.

3°/A réception du rapport à la FFSA

Si la FIA a fait des observations sur le Projet, une demande d'information complémentaire sera faite au demandeur.

Si la FIA a accepté le Projet, la FFSA pourra délivrer le PTH FIA final.

Validité

La durée de validité du PTH FIA est désormais limitée à 5 ans, cette période commençant au terme le plus tardif, soit au 1^{er} janvier 2011, soit à la date d'acceptation.

Leur renouvellement pourra alors se faire à un tarif équivalent à 50% du tarif d'émission d'un nouveau PTH selon les catégories correspondantes ci-dessus.

Perte et duplicata :

Il n'existe pas de duplicata de PTH FIA ou Vignette code barres

En cas de perte ou destruction de l'un ou l'autre il sera possible de reconstruire et réenregistrer le PTH FIA sous réserve que la voiture soit demeurée sans changement par rapport au document initial et ceci au tarif équivalent à 50% du tarif d'émission de ce PTH FIA

Le Passeport Technique Historique FIA dûment visé par la F.F.S.A. devra être présenté aux vérifications techniques des épreuves auxquelles vous participerez.

Le Passeport Technique Historique FIA sera obligatoirement signé par la personne physique propriétaire de la voiture et cette voiture devra, à tout moment, être, en particulier, conforme à son Passeport.

TARIFS PTH INTERNATIONAUX

Période (selon art. 3.2 annexe K)	Prix
A	470 €
B	470 €
C	470 €
D	470 €
E	470 €
F	620 €
GR	620 €
G1	620 €
G2	620 €
HR	620 €
H1	620 €
H2	620 €
IR	620 €
I	620 €
IC	920 €
JR	620 €
J1	620 €
J2	620 €
KC	920 €
Z	920 €

Cas particuliers

Classe FIA (telle que déclarée sur le PTH)	Prix
Toute Formule 1 (classe F1/1 à F1/6)	920 €
Groupe 5	
Groupe 6	
GTS 41	
GTS 42	
GTS 47	
HST 5	
IMSA GT	
IMSA GTP	
IMSA GTO	
TSRC 12	
TSRC 17	
TSRC 18	
TSRC 30	
TSRC 42	
TSRC 48	
TSRC 50	
TSRC 51	
TSRC 52	
TSRC 54	

Toute Ford GT 40 (y compris les répliques)	920 €
Toute Shelby Cobra (y compris les répliques)	920 €
Toute voiture de course d'un type ou d'un modèle vendu aux enchères lors des 24 derniers mois pour un montant supérieur à 500 000 €	920 €